

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**EYSINES - ZAC Mermoz - Avenue de la Forêt - Cession d'un terrain  
communautaire à vocation économique de 2 721 m<sup>2</sup> à la Société France Littoral  
Développement - Décisions**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0629 en date du 23 septembre 2011, le Conseil de Communauté a approuvé la cession d'un terrain de 2 721 m<sup>2</sup>, situé avenue de la Forêt, sur la ZAC Mermoz à Eysines, parcelle cadastrée AY451p, pour permettre l'implantation de la Société PASS'PORT.

La Société PASS'PORT avait choisi la Société France Littoral Développement pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération immobilière et une convention de cession avait été signée le 08 juillet 2011 avec Mme Elisabeth MAREL, gérante de cette Société.

La Société PASS'PORT ayant abandonné son projet fin 2011, France Littoral Développement nous a présenté le 10 janvier 2012, la Société BIAUGEAUD, dont l'activité est la conception, la réalisation et l'installation de chaînes de process industriel agro alimentaires destinées à la transformation des fruits et légumes. Aujourd'hui implantée à Mérignac, elle souhaite transférer son activité à Eysines et réaliser sur place la fabrication actuellement sous-traitée à l'étranger, ce qui permettrait de créer neuf emplois à ajouter aux cinq emplois existants.

La Société BIAUGEAUD, fondée en 1927 est installée aujourd'hui à Mérignac. L'effectif actuel est de 5 emplois, l'objectif étant d'atteindre un nombre de 14 emplois dans les prochains mois.

L'emprise actuelle est insuffisante à ce jour et insuffisamment équipée pour répondre à l'activité.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Madame le maire d'Eysines.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup>, soit 176 197,57 € TTC pour la surface cédée de 2 721 m<sup>2</sup>, le montant de la TVA sur marge étant de 26 542,57 €.

Conformément à la loi du 08 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente et la valeur vénale de ce bien a été estimée à 55 € le m<sup>2</sup> (communiqué n°AY4512012-162V3184 du 28 novembre 2012).

Afin de concrétiser l'engagement de France Littoral Développement, une nouvelle convention de cession a été signée par Mme Elisabeth MAREL le 07/05/2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Cahier des Charges de cession des terrains de la ZAC Mermoz,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n°2006/0595 du 21 juillet 2006,

**VU** la convention signée par Mme Elisabeth MAREL le 07/05/2013.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE :**

Le porteur de projet de cette opération est la Société France Littoral Développement, et afin de permettre l'implantation et le Développement d'une entreprise créant de l'emploi, il est proposé une délibération permettant la cession du terrain précité à la Société France Littoral Développement.

**DECIDE**

**Article 1 :**

La cession d'un terrain de 2 721 m<sup>2</sup>, sis avenue de la Forêt - ZAC Mermoz à Eysines, parcelle cadastrée AY451p, est consentie à la Société France Littoral Développement, ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, pour un montant de 176 197,57 € TTC, dont 26 542,57 € de TVA.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

**Article 3 :**

Le montant de la recette relatif à cette transaction sera imputé sur le chapitre 77 – article 775 – fonction 900 – CRB BD00 - programme DB06

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 OCTOBRE 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013</b></p>
---

M. NICOLAS FLORIAN